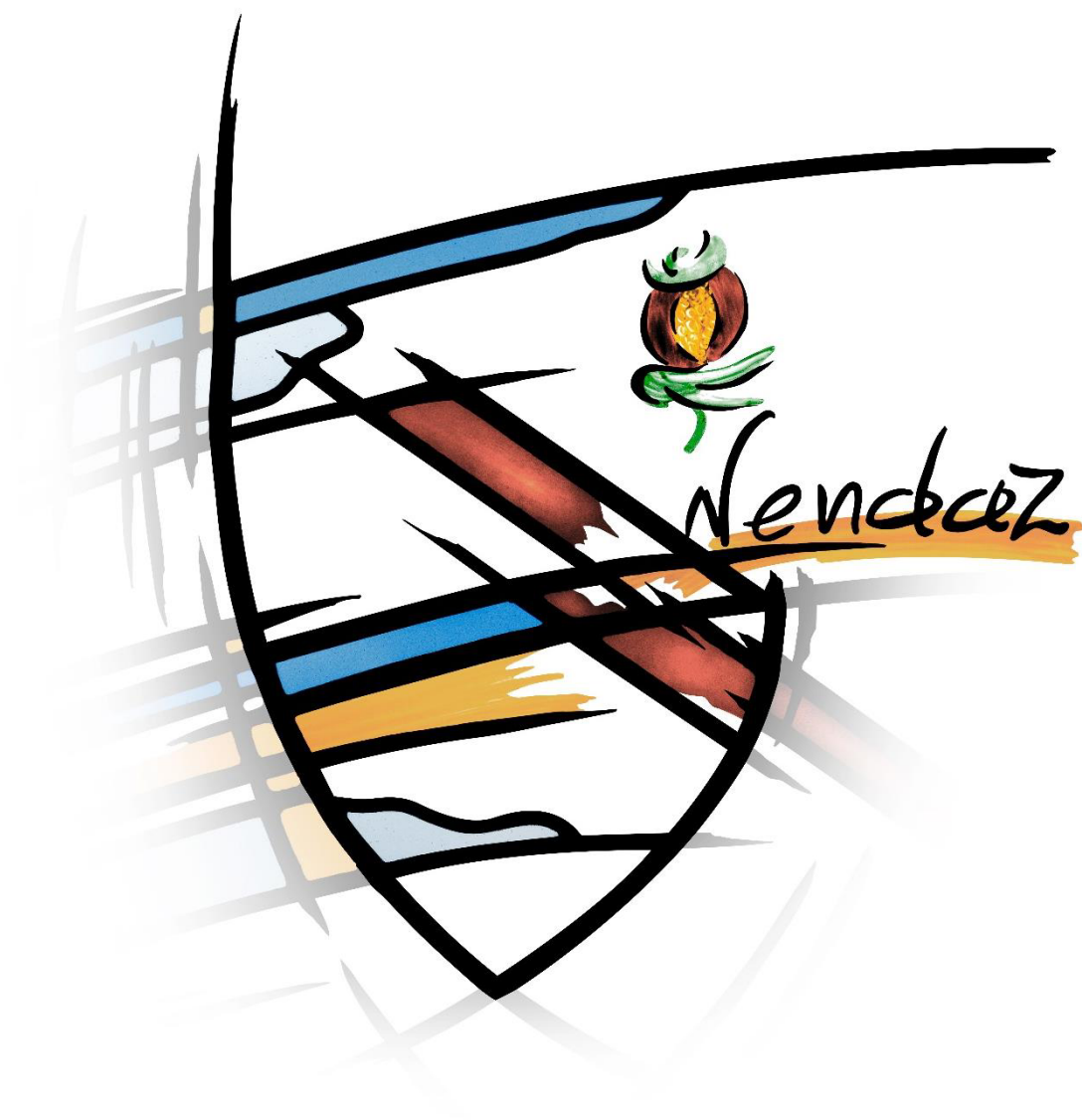




Comptes 2024 de la Bourgeoisie



Séance du 30 janvier 2025

Il est 19h45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 36 bourgeoises et bourgeois présents.

Le Président souligne que cette Assemblée est la première de cette 52^{ème} législature. Il salue la présence de Mme Sabrina Fournier, nouvelle Conseillère bourgeoisiale et communale nommée par le Centre Nendaz à la suite des élections communales d'octobre dernier. Il remercie Madame Sarah Constantin, ex-Conseillère bourgeoisiale et communale, pour son engagement et son travail durant la dernière législature. Il signale également que le Secrétaire Monsieur Philippe Charbonnet étant absent, il est remplacé pour la prise de protocole de cette Assemblée par son adjoint, Monsieur Matthieu Pernet.

L'Assemblée bourgeoisiale a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la Ville de Sion concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit Pra Bardy
4. Nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2025/2028 (art.51 de la Loi cantonale sur les communes du 1^{er} juillet 2004)
5. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
6. Présentation du plan financier 2025-2028 de la Bourgeoisie
7. Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie
8. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : Approbation du protocole de la séance du 6 juin 2024

Le protocole de la séance du 6 juin 2024 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama No. 141 de janvier 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des Bourgeoises et Bourgeois présents.

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner Mmes les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.



Point 3 : Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la Ville de Sion concernant la location d'une surface bourgeoisie au lieu-dit Pra Bardy

La convention soumise à l'Assemblée bourgeoisie a été publiée dans le Nendaz Panorama du mois de janvier 2025 ainsi que sur le site internet de la Commune. Elle était également à disposition des Bourgeois le temps de la convocation au Secrétariat communal.

Les termes de la convention sont les suivants :

**CONVENTION
ENTRE
LA VILLE DE SION
ET
LA COMMUNE DE NENDAZ ET LA BOURGEOISIE DE NENDAZ**

La présente convention concerne la location par la Ville de Sion d'une surface de 2290m², située sur la propriété de la Bourgeoisie de Nendaz non cadastrée, au sud de la parcelle n° 9971, folio 106, Sion la Municipalité.

Le prix de la location est fixé à Fr. 5.50/m², soit un montant de Fr. 12'595.00 (douze-mille cinq-cent-nonante-cinq) par an, payable en fin d'année.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, dès le 1^{er} janvier 2024. Elle est renouvelable par reconduction tacite de cinq ans en cinq ans, sous réserve d'une dénonciation d'au moins 6 mois à l'avance par lettre recommandée de part et d'autre.

Dans le but de régler toutes divergences actuelles et futures, de retirer de la part de la Bourgeoisie et/ou Commune de Nendaz toute opposition, ainsi que de renoncer à déposer de la part de la Bourgeoisie et/ou Commune de Nendaz toute opposition future à l'encontre de l'exploitation des parcelles n° 9971 et n° 9972, sises sur la commune de Sion, une indemnité forfaitaire équivalente à 3 années de location correspondant à un montant de Fr. 37'785.00 (trente-sept mille sept-cent quatre-vingt-cinq) est octroyée par la Ville de Sion en faveur de la Commune/Bourgeoisie de Nendaz.

Cette convention remplace la convention d'octobre 1988 conclue entre la Ville de Sion et la Bourgeoisie de Nendaz.

Le Président présente cette convention. Il rappelle qu'au cours des années huitante, la Commune de Sion a aménagé une décharge de terre sur le site de Pra Bardy, limitrophe de la Commune de Nendaz, en aval du plateau de Baar. Actuellement, la Ville de Sion exploite une parcelle (9971) pour des activités de compostage, de triage de résineux et de recyclage de matériaux inertes, empiétant sur la parcelle M14816 propriété de la Bourgeoisie de Nendaz.

Empiètement calculé :



Pour régulariser cette situation, un contrat de location est proposé pour la surface empiétée de 2290 m², au tarif de 5.50 francs par m² par an, soit 12'595 francs annuellement, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Une indemnisation forfaitaire de 37'785 francs correspondant à trois ans de location est également proposée afin d'aplanir les divergences actuelles. L'acceptation de cette indemnisation entrainera le renoncement à déposer de la part de la Bourgeoisie et/ou Commune de Nendaz toute opposition future à l'encontre de l'exploitation des parcelles n°9971 et n°9972, sises sur la Commune de Sion.

Le Président indique que la Ville de Sion a d'ores et déjà approuvé cette convention.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée.

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des Bourgeoises et Bourgeois l'approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la Ville de Sion concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit Pra Bardy. Cette dernière est acceptée à l'unanimité des Bourgeois présents.

Point 4 : Nomination de la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » pour la législature 2025/2028 (art.51 de la Loi cantonale sur les communes du 1er juillet 2004)

L'art. 51 alinéa 2 de la loi sur les communes ainsi que l'article 2 du « règlement bourgeoisial de Nendaz » du 28 août 1992, prescrivent que l'Assemblée bourgeoisiale nomme au début de la période administrative une commission composée de 5 bourgeois sur proposition des partis politiques représentées au Conseil.



Le Conseil bourgeoisial propose les candidatures de :

Président : Jean-Charles Bornet, Conseiller communal

Membres : Glassey Marc, Baar

Délèze Joël, Fey

Devènes Jean-Noël, Baar

Fournier Michel, Cor / Basse-Nendaz

Secrétaire : Bourban Frédéric, Basse-Nendaz et David Fournier, Basse-Nendaz

L'Assemblée ne formule aucune autre proposition. L'Assemblée bourgeoisiale nomme la commission comme proposée ci-dessus à l'unanimité

Point 5 : Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028

Le Président Frédéric Fragnière se réfère aux dispositions de l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Ces dernières stipulent :

¹ Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés.

² Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Afin de répondre aux exigences de la législation, le Président Frédéric Fragnière informe l'Assemblée que le Conseil bourgeoisial et communal, réuni en séance du 8 janvier 2025, a proposé de confier le mandat, au fiduciaire des Alpes Vétroz SA, Route Cantonale 18 à 1963 Vétroz, pour la révision des comptes bourgeoisiaux durant la période législative 2025/2028. A noter que ce même fiduciaire sera proposé à l'Assemblée primaire pour la révision des comptes communaux.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 6 : Présentation du plan financier 2025 - 2028

Le Président relève qu'à la demande de la section des finances communales du Canton du Valais, le plan financier est dorénavant présenté avant le budget.

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.



Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	783 033	798 750	726 750	735 000	744 500	754 000
Total des revenus financiers	842 039	871 600	786 600	790 000	800 000	810 000
Marge d'autofinancement	59 006	72 850	59 850	55 000	55 500	56 000
Amortissements planifiés	23 190	22 600	25 000	25 000	25 500	26 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	35 816	50 250	34 850	30 000	30 000	30 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	60 000	83 000	20 000	50 000	70 000	75 000
Total des recettes	40 000	64 000	-	45 000	66 000	69 000
Investissements nets	20 000	19 000	20 000	5 000	4 000	6 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	20 000	19 000	20 000	5 000	4 000	6 000
Marge d'autofinancement	59 006	72 850	59 850	55 000	55 500	56 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	39 006	53 850	39 850	50 000	51 500	50 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	35 816	50 250	34 850	30 000	30 000	30 000
Excédent /Découvert du bilan	1 387 341	1 437 591	1 472 441	1 502 441	1 532 441	1 562 441

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-39 006	-53 850	-39 850	-50 000	-51 500	-50 000
Capitaux de tiers	748 076	694 226	654 376	604 376	552 876	502 876

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2025 -2028 de la Bourgeoisie.

Point 7 : Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie

Le budget 2025 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2025 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire. Ce dernier se solde par un excédent de financement de 39'850 francs. Il n'appelle aucune question. Soumis au vote, le budget 2025 de la Bourgeoisie, récapitulé ci-après, est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	783 032,64	798 750,00	726 750,00
Revenus financiers	+ CHF	842 038,63	871 600,00	786 600,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	59 005,99	72 850,00	59 850,00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 005,99	72 850,00	59 850,00
Amortissements planifiés	- CHF	23 190,10	22 600,00	25 000,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	35 815,89	50 250,00	34 850,00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	60 000,00	83 000,00	20 000,00
Recettes	- CHF	40 000,00	64 000,00	-
Investissements nets	= CHF	20 000,00	19 000,00	20 000,00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59 005,99	72 850,00	59 850,00
Investissements nets	- CHF	20 000,00	19 000,00	20 000,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	39 005,99	53 850,00	39 850,00

Point 8 : Divers

Aucune question n'émane des Bourgeois et Bourgeoises présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h⁰⁴.

Le Président :
F. Fragnière

L'adjoint au Secrétaire :
M. Pernet

Comptes 2024 de la Bourgeoisie de Nendaz

MESSAGE INTRODUCTIF

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Bourgeoisie de Nendaz soumettra à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale, le 10 juin 2025, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2024 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes Vétroz SA et entérinés par l'Exécutif bourgeoisial en séance ordinaire du 7 mai 2025.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2024. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

RESUME

Le compte de résultats présente un total de charges de 744'002.17 francs, un total de revenus de 827'557.35 francs et dégage une marge d'autofinancement de 83'555.18 francs. A la suite de l'enregistrement de 25'136.90 francs d'amortissements, il clôture avec un excédent de revenus de 58'418.28 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 448'517.88 francs ont été acquis en 2024, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente. L'augmentation de 35'845 francs de locations de bien est due à la revalorisation de la mise à disposition de terrains bourgeoisiaux à la Municipalité ainsi qu'à Ecoforêt. L'indemnité forfaitaire de 37'785 francs liée à la signature de la convention avec la Ville de Sion pour la place de compostage de Pra Bardy explique également la hausse des indemnités d'utilisations des terrains bourgeoisiaux. A noter que la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA, figurant aussi dans les autres contributions, est restée stable pour l'année 2024. Les revenus de la vente de bois ont diminué de 15.31% pour atteindre un montant de 187'575.75 francs (-33'919.25 francs par rapport au compte 2023), moins élevé que le montant projeté au budget 2024 de 260'000 francs.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65'000.00 francs identique à celle de 2023 et fixée lors de l'établissement du budget 2024.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées (73%).

Le compte d'investissement enregistre 151'591.20 francs de dépenses pour 110'310.70 francs de recettes, ce qui correspond à 41'280.50 francs d'investissements nets. Dans le détail, il s'agit, d'une part, de la réfection de la route Bourlâ, pour laquelle un montant avait déjà été alloué en 2023 et, d'autre part, de travaux de remise en état à la suite des intempéries dans le secteur entre Plan Désert et Verrey. A noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales qui accorde un subventionnement de 65%. Le compte d'investissement 2024 est supérieur au budget prévu en raison de ces travaux non prévisibles liés aux intempéries.

Les taux d'amortissement des routes et des bâtiments atteignant respectivement 7% et 8%, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2024 de la Bourgeoisie.

Conseil Bourgeoisial de Nendaz

Le Président, Frédéric Fragnière Le Secrétaire, Philippe Charbonnet

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	59'005.99	83'555.18	71'280.59
investissements nets	CHF	20'000.00	41'280.50	30'640.25
		295.03%	202.41%	232.64%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-1'042.50	-1'450.00	-1'246.25
Revenus courants	CHF	842'038.63	827'557.35	834'797.99
		-0.12%	-0.18%	-0.15%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	258'788.36	354'924.53	306'856.45
Revenus courants	CHF	842'038.63	827'557.35	834'797.99
		30.73%	42.89%	36.76%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	60'000.00	151'591.20	105'795.60
Dépenses totales	CHF	843'032.64	895'593.37	869'313.01
		7.12%	16.93%	12.17%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	22'147.60	23'686.90	22'917.25
Revenus courants	CHF	842'038.63	827'557.35	834'797.99
		2.63%	2.86%	2.75%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2023	2024	Moyenne
--	------	------	---------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	402'216.01	359'941.33	381'078.67
Population résidante permanente		2'872	2'833	2'853
		140	127	134

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	59'005.99	83'555.18	71'280.59
Revenus courants	CHF	842'038.63	827'557.35	834'797.99
		7.01%	10.10%	8.54%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	295.0%	202.4%	232.6%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.1%	-0.2%	-0.1%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	30.7%	42.9%	36.8%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	7.1%	16.9%	12.2%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	2.6%	2.9%	2.7%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette l par habitant	140	127	134

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	7.0%	10.1%	8.5%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	783'032.64	798'750.00	744'002.17
Revenus financiers	+ CHF	842'038.63	871'600.00	827'557.35
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	59'005.99	72'850.00	83'555.18

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59'005.99	72'850.00	83'555.18
Amortissements planifiés	- CHF	23'190.10	22'600.00	25'136.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	35'815.89	50'250.00	58'418.28

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	60'000.00	83'000.00	151'591.20
Recettes	- CHF	40'000.00	64'000.00	110'310.70
Investissements nets	= CHF	20'000.00	19'000.00	41'280.50
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	59'005.99	72'850.00	83'555.18
Investissements nets	- CHF	20'000.00	19'000.00	41'280.50
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	39'005.99	53'850.00	42'274.68

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	6'556.71	5'000.00	3'167.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	759'916.63	776'750.00	726'524.52
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	23'190.10	22'600.00	25'136.90
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	16'559.30	17'000.00	14'310.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	806'222.74	821'350.00	769'139.07
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	221'495.00	262'500.00	187'575.75
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	568'390.56	530'000.00	513'517.88
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	789'885.56	792'500.00	701'093.63
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-16'337.18	-28'850.00	-68'045.44
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	52'153.07	79'100.00	126'463.72
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	52'153.07	79'100.00	126'463.72
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		35'815.89	50'250.00	58'418.28
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	35'815.89	50'250.00	58'418.28

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	2'135'417.05	2'240'652.90
	Patrimoine financier	345'860.00	434'952.25
100	Disponibilités et placements à court terme	191'367.50	200'522.25
101	Créances	14'492.50	61'930.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	40'000.00	72'500.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'789'557.05	1'805'700.65
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'226'487.05	1'252'630.65
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	563'070.00	553'070.00
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'135'417.05	2'240'652.90
	Capitaux de tiers	748'076.01	794'893.58
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	258'788.36	354'924.53
204	Passifs de régularisation	70'364.50	21'045.90
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418'923.15	418'923.15
	Capital propre	1'387'341.04	1'445'759.32
29	Capital propre	1'387'341.04	1'445'759.32

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		58'418.28
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	25'136.90
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			83'555.18
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	151'591.20
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	100'310.70
64	Remboursement de prêts	+	10'000.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-41'280.50
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100	Disponibilités et placements à court terme	191'367.50	200'522.25
101	Créances	14'492.50	61'930.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	40'000.00	72'500.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	258'788.36	354'924.53
204	Passifs de régularisation	70'364.50	21'045.90
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418'923.15	418'923.15
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-33'119.93
29	Capital propre	1'387'341.04	1'445'759.32
Variation des liquidités et placements à court terme			9'154.75
100	Disponibilités et placements à court terme	191'367.50	200'522.25
			9'154.75

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	59'400.01	51'110.57	54'350.00	75'000.00	61'260.70	125'013.72
8	Economie publique	746'822.73	789'885.56	767'000.00	792'550.00	707'878.37	701'093.63
9	Finances et impôts	-	1'042.50	-	4'050.00	-	1'450.00
Total des charges et des revenus		806'222.74	842'038.63	821'350.00	871'600.00	769'139.07	827'557.35
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		35'815.89		50'250.00		58'418.28	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		6'556.71		5'000.00		3'167.65	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		759'916.63		776'750.00		726'524.52	
33 Amortissements du patrimoine administratif		23'190.10		22'600.00		25'136.90	
34 Charges financières		-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-		-		-	
36 Charges de transferts		16'559.30		17'000.00		14'310.00	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			221'495.00		262'500.00		187'575.75
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			52'153.07		79'100.00		126'463.72
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		-
46 Revenus de transferts			568'390.56		530'000.00		513'517.88
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		806'222.74	842'038.63	821'350.00	871'600.00	769'139.07	827'557.35
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		35'815.89		50'250.00		58'418.28	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	5'000.00	20'000.00	-	-
8	Economie publique	60'000.00	40'000.00	78'000.00	44'000.00	151'591.20	110'310.70
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		60'000.00	40'000.00	83'000.00	64'000.00	151'591.20	110'310.70
Excédent de dépenses			20'000.00		19'000.00		41'280.50
Excédent de recettes		-		-		-	

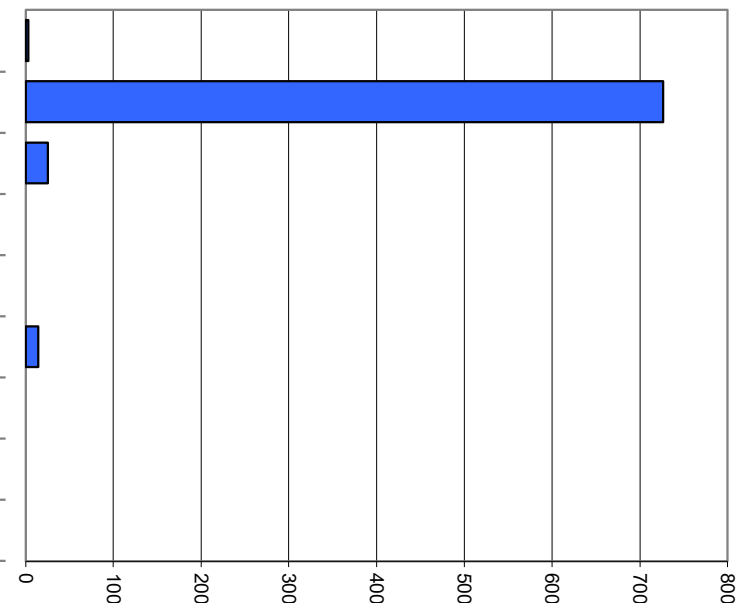
Compte des investissements selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles		60'000.00		83'000.00		151'591.20	
51 Investissements pour le compte de tiers		-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles		-		-		-	
54 Prêts		-		-		-	
55 Participations et capital social		-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement		-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées		-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier			-		20'000.00		-
61 Remboursements			-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises			40'000.00		44'000.00		100'310.70
64 Remboursement de prêts			-		-		10'000.00
65 Transferts de participations			-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			-		-		-
Total des dépenses et des recettes		60'000.00	40'000.00	83'000.00	64'000.00	151'591.20	110'310.70
Excédent de dépenses			20'000.00		19'000.00		41'280.50
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte de résultats selon les natures, charges

30 Charges de personnel	0.4%	3'168
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94.5%	726'525
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.3%	25'137
34 Charges financières	0.0%	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36 Charges de transferts	1.9%	14'310
37 Subventions redistribuées	0.0%	0
38 Charges extraordinaires	0.0%	0
39 Imputations internes	0.0%	0

Total

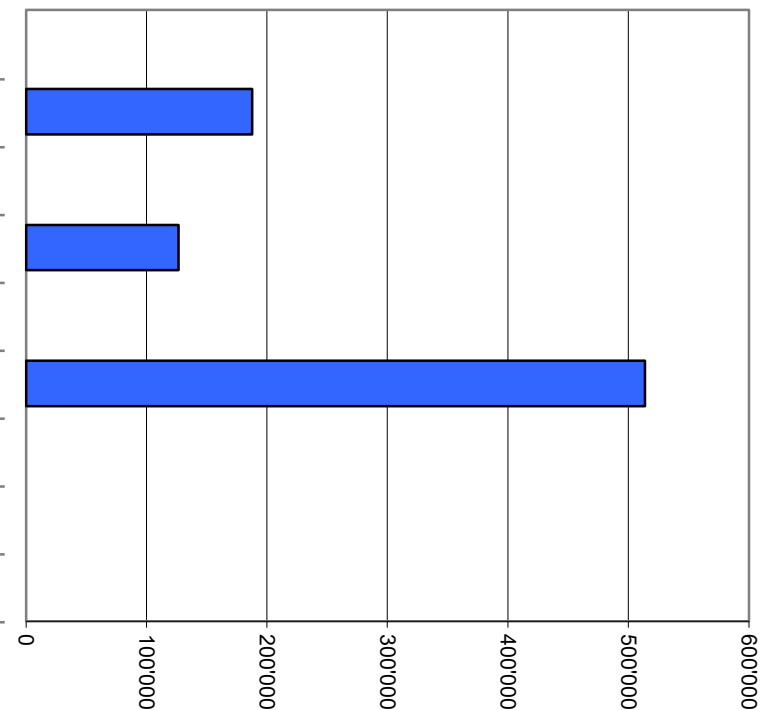
769'139



Milliers

Compte de résultats selon les natures, revenus

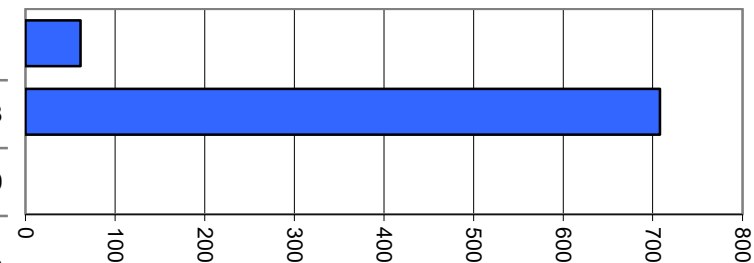
41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	22.7%	187'576
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	15.3%	126'464
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46 Revenus de transferts	62.1%	513'518
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
Total		827'557



Milliers

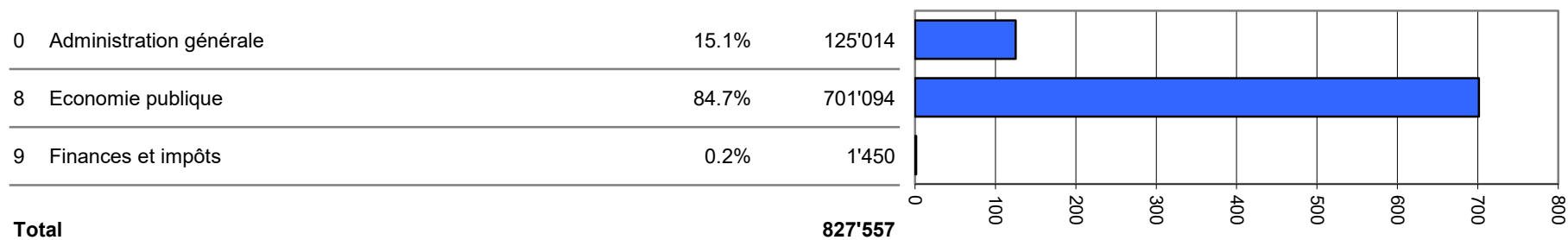
Compte de résultats selon les tâches, charges

0	Administration générale	8.0%	61'261
8	Economie publique	92.0%	707'878
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			769'139



Milliers

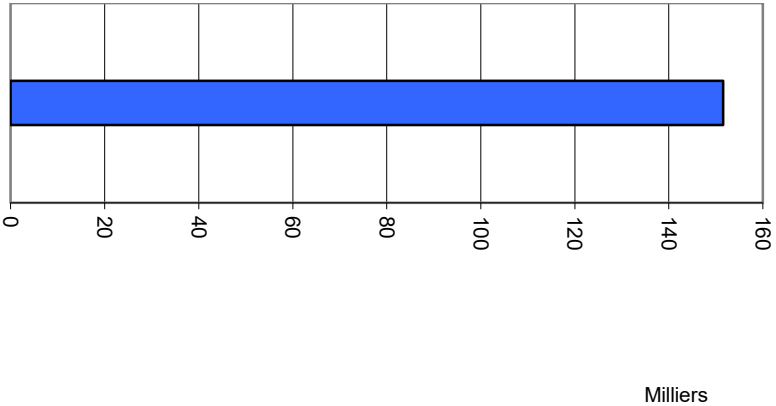
Compte de résultats selon les tâches, revenus



Milliers

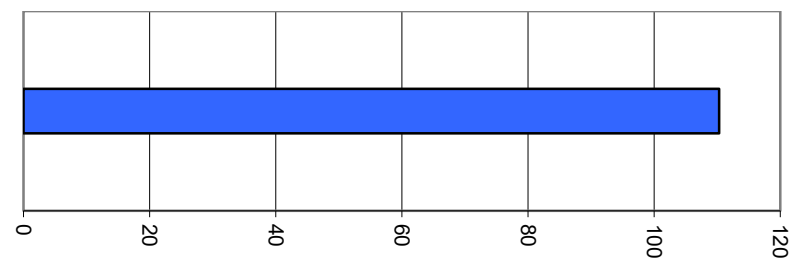
Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	151'591
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			151'591



Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	110'311
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			110'311



Milliers

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DE LA BOURGEOISIE 2024

	Valeur comptable au 01.01.2023	Augmen- tation	Diminution	Valeur comptable au 31.12.2023 avant amortissements	Amortissemen- s harmonisés nature 331	Taux	Amortis- sements complément aires nature 332	Valeur comptable au 31.12.2023
Compte général, PA à amortir	326'487.05	151'591.20	100'310.70	377'767.55	25'136.90	7%		352'630.65
Biens-fonds	21'906.45			21'906.45				21'906.45
Bâtiments	22'613.75			22'613.75	1'809.20	8%		20'804.55
Routes	281'966.85	151'591.20	100'310.70	333'247.35	23'327.70	7%		309'919.65
Divers actifs								

Tableau des garanties

[illegible]

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

[illegible]

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

[illegible]

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	1'387'341	58'418	-	1'445'759
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1'387'341	58'418		1'445'759

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme	-	-	-	-
Total provisions à long terme	-	-	-	-
Total des provisions	-	-	-	-

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	21'906			21'906		21'906	0%
1401 Routes / voies de communication	281'967	151'591	100'311	333'247	23'328	309'920	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-			-		-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-			-		-	7%
1404 Bâtiments du PA	22'614			22'614	1'809	20'805	8%
1405 Forêts PA				-		-	0%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X Prêts				-		-	Selon risque
145X Participation capital social				-		-	Selon risque
146X Subventions d'investissement				-		-	10%
Total comptes ordinaires	326'487	151'591	100'311	377'768	25'137	352'631	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	

Total immobilisations du PA	326'487	151'591	100'311	377'768	25'137	352'631
------------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
012	Exécutif						
0120.30	Charges de personnel						
0120.3001.00	Traitements des membres commission bourgeoisiale	3'167.65		5'000.00		6'128.41	
0120.3099.00	Autres charges de personnel					428.30	
0120.30	TOTAL Charges de personnel	3'167.65		5'000.00		6'556.71	
012	TOTAL Exécutif	3'167.65		5'000.00		6'556.71	
02	Services généraux						
022	Services généraux, autres						
0220.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
0220.3130.00	Cotisations et abonnement	2'360.80		2'500.00		2'616.15	
0220.3130.01	Frais de réception			500.00			
0220.3137.00	impôts communaux et cantonaux	9'575.90		6'500.00		8'427.65	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation	2'378.00		150.00		1'908.15	
0220.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	14'314.70		9'650.00		12'951.95	
0220.36	Charges de transfert						
0220.3612.00	Tâche de gestion facturée par la commune	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
0220.3637.00	Subventions bois de construction	4'666.55		2'500.00		3'440.20	
0220.3637.01	Subventions bois de feu Bourgeois	5'564.10		7'500.00		7'505.30	
0220.3637.03	Sapins de Noël	3'079.35		6'000.00		2'823.50	
0220.36	TOTAL Charges de transfert	14'310.00		17'000.00		14'769.00	
022	TOTAL Services généraux, autres	28'624.70		26'650.00		27'720.95	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
029	Immeubles administratifs						
0290.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
0290.3130.01	Frais de transactions immobilières	356.75				1'835.50	
0290.3130.02	Frais des droits d'eau	107.50		100.00		96.75	
0290.3130.03	Frais d'achat de terrains	3'867.20					
0290.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	4'331.45		100.00		1'932.25	
0290.33	Amortissements du patrimoine administratif						
0290.3300.40	Amortissements comptables	25'136.90		22'600.00		23'190.10	
0290.33	TOTAL Amortissements du patrimoine administratif	25'136.90		22'600.00		23'190.10	
0290.44	Revenus financiers						
0290.4471.00	Indemnités utilisations de terrains		84'468.72		40'000.00		46'410.57
0290.4472.00	Locations de biens		40'545.00		35'000.00		4'700.00
0290.44	TOTAL Revenus financiers		125'013.72		75'000.00		51'110.57
029	TOTAL Immeubles administratifs	29'468.35	125'013.72	22'700.00	75'000.00	25'122.35	51'110.57
02	TOTAL Services généraux	58'093.05	125'013.72	49'350.00	75'000.00	52'843.30	51'110.57
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	61'260.70	125'013.72	54'350.00	75'000.00	59'400.01	51'110.57

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
8200.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
8200.3141.00	Entretien des chemins forestiers	4'511.80					
8200.3141.01	Entretien des barrières	908.05					
8200.3145.00	Entretien des forêts	702'458.52		767'000.00		745'032.43	
8200.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	707'878.37		767'000.00		745'032.43	
8200.36	Charges de transfert						
8200.3612.00	Participation entretien forêts de protection					1'790.30	
8200.36	TOTAL Charges de transfert					1'790.30	
8200.42	Taxes prestat. services						
8200.4250.00	Vente de bois		187'575.75		260'000.00		221'495.00
8200.4250.01	Ventes de sapins de Noël				2'500.00		
8200.4400.00	Intérêts sur le fonds de reboisement				50.00		
8200.42	TOTAL Taxes prestat. services		187'575.75		262'550.00		221'495.00
8200.46	Revenus de transferts						
8200.4631.00	Subventions cantonales		448'517.88		465'000.00		466'065.56
8200.4631.01	Subventions cantonales forêts de protection						37'325.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
8200.4632.00	Subventions communales conservation des forêts		65'000.00		65'000.00		65'000.00
8200.46	TOTAL Revenus de transferts		513'517.88		530'000.00		568'390.56
820	TOTAL Sylviculture	707'878.37	701'093.63	767'000.00	792'550.00	746'822.73	789'885.56
82	TOTAL Sylviculture	707'878.37	701'093.63	767'000.00	792'550.00	746'822.73	789'885.56
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	707'878.37	701'093.63	767'000.00	792'550.00	746'822.73	789'885.56

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS						
96	Admin. de la fortune et des dettes						
961	Intérêts						
9610.44	Revenus financiers						
9610.4400.00	Intérêts sur comptes bancaires				50.00		
9610.4401.02	Intérêts des créances triage		1'450.00		1'500.00		1'042.50
9610.4451.00	Dividendes des titres				2'500.00		
9610.44	TOTAL Revenus financiers		1'450.00		4'050.00		1'042.50
961	TOTAL Intérêts		1'450.00		4'050.00		1'042.50
96	TOTAL Admin. de la fortune et des dettes		1'450.00		4'050.00		1'042.50
9	TOTAL FINANCES ET IMPÔTS		1'450.00		4'050.00		1'042.50
	Total compte de Fonctionnement	769'139.07	827'557.35	821'350.00	871'600.00	806'222.74	842'038.63
	Excédent de revenus ou de charges	58'418.28		50'250.00		35'815.89	

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	Services généraux						
022	Services généraux, autres						
0220.50	Immobilisations corporelles						
0220.5000.00	Achats de terrains			5'000.00			
0220.50	TOTAL Immobilisations corporelles			5'000.00			
0220.60	Report d'immo. corporelle au patrimoine financier						
0220.6000.00	Ventes de terrains				20'000.00		
0220.60	TOTAL Report d'immo. corporelle au patrimoine fina				20'000.00		
022	TOTAL Services généraux, autres			5'000.00	20'000.00		
02	TOTAL Services généraux			5'000.00	20'000.00		
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE			5'000.00	20'000.00		

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
8200.50	Immobilisations corporelles						
8200.5010.01	Construction d'autres dessertes	99'273.65					
8200.5010.04	Route Bourlâ	50'112.30		63'000.00		60'000.00	
8200.5010.05	Route Lavanthier	2'205.25		15'000.00			
8200.50	TOTAL Immobilisations corporelles	151'591.20		78'000.00		60'000.00	
8200.63	Subventions invest. acquises						
8200.6310.00	Subventions cantonales						
8200.6310.04	Subv. autres dessertes		67'810.70				
8200.6310.06	Subventions route Bourlâ		32'500.00		44'000.00		40'000.00
8200.6310.00	TOTAL Subventions cantonales		100'310.70		44'000.00		40'000.00
8200.63	TOTAL Subventions invest. acquises		100'310.70		44'000.00		40'000.00

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
8200.64	Remboursement de prêts						
8200.6440.00	Remboursement prêt Ecoforet - halle		10'000.00				
8200.64	TOTAL Remboursement de prêts		10'000.00				
820	TOTAL Sylviculture	151'591.20	110'310.70	78'000.00	44'000.00	60'000.00	40'000.00
82	TOTAL Sylviculture	151'591.20	110'310.70	78'000.00	44'000.00	60'000.00	40'000.00
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	151'591.20	110'310.70	78'000.00	44'000.00	60'000.00	40'000.00
	Total compte d'Investissement	151'591.20	110'310.70	83'000.00	64'000.00	60'000.00	40'000.00
	Investissements nets		41'280.50		19'000.00		20'000.00

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.1	ACTIFS		
0000.100	Disponibilités et placements à court terme		
0000.1001	La Poste		
0000.1001.00	Chèques postaux 19-2724-1	42'886.45	28'153.95
0000.1001	La Poste	42'886.45	28'153.95
0000.1002	Banque		
0000.1002.00	Banque Raiffeisen 177-0007981-4	38'805.73	44'339.48
0000.1002.01	Banques Raiffeisen Fonds forestier réserve	118'830.07	118'874.07
0000.1002	Banque	157'635.80	163'213.55
0000.100	Disponibilités et placements à court terme	200'522.25	191'367.50
0000.101	Créances		
0000.1010	Créances livraison et prest. pour des tiers		
0000.1010.00	Créances livraison et prest. pour des tiers	61'930.00	14'492.50
0000.1010	Créances livraison et prest. pour des tiers	61'930.00	14'492.50
0000.101	Créances	61'930.00	14'492.50
0000.104	Actifs de régularisation		
0000.1041	Charges de biens et srv et autres charges expl.		
0000.1041.00	Charges de biens et srv et autres charges expl.	72'500.00	40'000.00
0000.1041	Charges de biens et srv et autres charges expl.	72'500.00	40'000.00
0000.104	Actifs de régularisation	72'500.00	40'000.00
0000.107	Placements financiers		
0000.1070.00	Actions et parts sociales	100'000.00	100'000.00
0000.107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
0000.14	Patrimoine administratif		
0000.140	Immobilisations corporelles du PA		
0000.1400.00	Terrains PA non bâtis	21'906.45	21'906.45
0000.1401.00	Routes	309'919.65	281'966.85
0000.1404.00	Bâtiments	20'804.55	22'613.75
0000.1405.00	Forêts	900'000.00	900'000.00
0000.140	Immobilisations corporelles du PA	1'252'630.65	1'226'487.05
0000.144	Prêts		
0000.1440.00	Prêt de départ au triage forestier	198'070.00	198'070.00
0000.1440.01	Prêt complémentaire au triage forestier	75'000.00	75'000.00

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.1440.02	Prêt à Ecoforêt Halle de travail	280'000.00	290'000.00
0000.144	Prêts	553'070.00	563'070.00
0000.14	Patrimoine administratif	1'805'700.65	1'789'557.05
0000.1	ACTIFS	2'240'652.90	2'135'417.05

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
0000.2	PASSIFS		
0000.20	Capitaux de tiers		
0000.200	Engagements courants		
0000.2001	Comptes courants avec des tiers		
0000.2001.00	Cmne de Nendaz c/c	-417'231.61	-319'570.93
0000.2001.01	Triage c/c	62'307.08	60'782.57
0000.2001	Comptes courants avec des tiers	-354'924.53	-258'788.36
0000.200	Engagements courants	-354'924.53	-258'788.36
0000.204	Passifs de régularisation		
0000.2041	Charges de biens et srv et autres charges expl.		
0000.2041.00	Charges de biens et srv et autres charges expl.	-21'045.90	-70'364.50
0000.2041	Charges de biens et srv et autres charges expl.	-21'045.90	-70'364.50
0000.204	Passifs de régularisation	-21'045.90	-70'364.50
0000.209	Engagements fin. spéciaux enregistr. capitaux tier		
0000.2091	Engagements fds enregistr. capitaux tiers		
0000.2091.00	Engagement fds cantonal de reboisement	-418'923.15	-418'923.15
0000.2091	Engagements fds enregistr. capitaux tiers	-418'923.15	-418'923.15
0000.209	Engagements fin. spéciaux enregistr. capitaux tier	-418'923.15	-418'923.15
0000.20	Capitaux de tiers	-794'893.58	-748'076.01
0000.299	Excédent/découvert du bilan		
0000.2999.00	Résultats cumulés des années précédentes	-1'445'759.32	-1'387'341.04
0000.299	Excédent/découvert du bilan	-1'445'759.32	-1'387'341.04
0000.2	PASSIFS	-2'240'652.90	-2'135'417.05

BOURGEOISIE	Bilan 2024	Bilan 2023
Comptes de bilan		

RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2024 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- la dette nette de la Bourgeoisie a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 21 mai 2025.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 58'418.28 et une fortune de CHF 1'445'759.32.

Vétroz, le 21 mai 2025 - FM/ta

Fiduciaire des Alpes Vétroz SA

Samuel Abbet
Réviseur



Stéphane Germanier
Réviseur agréé



Freddy Mettraux
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Nendaz

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Nendaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Nendaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr 0.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent

au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.